



Chers usagers de la route, merci de prévoir exactement le montant équivalent à votre redevance afin de faciliter le passage au péage.



Foncier : le Togo délivre près de **P. 2**
57 500 titres fonciers
entre 2021 et 2025



Coopération Togo-Russie **P. 3**

À Moscou, le Togo et la Russie signent deux accords de coopération et un mémorandum d'entente **P.3**



Le Togo et la Russie renforcent leur coopération bilatérale. Le Président du Conseil, Faure Gnassingbé, a présidé mardi à Moscou une cérémonie de signature de trois instruments de

coopération entre des institutions des deux pays. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de sa participation au Forum économique et humanitaire et au troisième Sommet Russie-Afrique. Les ac-

cords couvrent notamment le développement socio-économique, les échanges culturels et universitaires ainsi que la promotion et la protection des droits humains...

Bonne Gouvernance en Afrique centrale

L'homme d'État, Pascal Bida Koyagbé, ministre conseiller **P.7**
spécial du chef de l'Etat centrafricain distingué bientôt à Abidjan



Togo-Russie

Un accord pour faciliter la reconnaissance des brevets maritimes **P.7**



Université de Kara

Le transport étudiant passe de 150 à 100 FCFA dès le 1er novembre **P.6**



Ebola : le Togo renforce la surveillance sanitaire après un cas confirmé au Nigeria

Le Togo renforce ses mesures de prévention contre la maladie à virus Ebola à la suite de la confirmation, le 20 octobre 2026, d'un cas lié au virus de Bundibugyo au Nigeria. Dans un communiqué publié le 27 octobre, le ministère de la Santé rassure qu'aucun cas n'a été enregistré sur le territoire togolais à la date de publication.

Pour prévenir tout risque d'introduction de la maladie, les autorités sanitaires ont renforcé la surveillance épidémiologique aux principaux points d'entrée du pays. Le dispositif prévoit notamment le dépistage thermique des voyageurs à

l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma (AIGE), au port et aux postes-frontières terrestres. Ces mesures sont accompagnées d'actions de sensibilisation des populations et d'un renforcement de la préparation à une éventuelle riposte sanitaire.

Le cas signalé au Nigeria concerne une femme arrivée d'Ouganda. L'infection a été confirmée le 20 octobre, avant son évacuation médicale vers la Suisse, le 26 octobre, pour une prise en charge. En parallèle, les autorités sanitaires poursuivent le suivi des personnes ayant été en contact avec la patiente afin de limiter les risques de

propagation.

Les précautions à observer

La maladie à virus Ebola se transmet principalement par contact direct avec le sang ou d'autres liquides biologiques d'une personne infectée, notamment les vomissures, les selles et les urines. Le contact direct avec le corps d'une personne décédée de la maladie présente également un risque de contamination.

Les principaux symptômes comprennent une fièvre d'apparition brutale, une fatigue intense, des douleurs musculaires, des maux de tête, des vomissements et une diarrhée. Dans certains cas,



des saignements inexpliqués peuvent également apparaître.

Face à ces risques, les autorités sanitaires recommandent le lavage régulier des mains à l'eau et au savon, l'évitement de tout contact avec les liquides biologiques d'une personne présentant des signes suspects et la prudence dans

la manipulation des animaux sauvages. La viande destinée à la consommation doit être correctement cuite.

À travers ces mesures de surveillance et de prévention, le Togo entend maintenir sa vigilance face à cette menace sanitaire et limiter les risques d'importation de la maladie sur son territoire.

DANSSOU SAKPO

Foncier : le Togo délivre près de 57 500 titres fonciers entre 2021 et 2025

Foncier : le Togo délivre près de 57 500 titres fonciers entre 2021 et 2025

Le Togo accélère la modernisation de son administration foncière. Entre 2021 et 2025, 57 489 titres fonciers ont été délivrés, selon les chiffres officiels. Le nombre annuel est passé de 6 248 en 2021 à 13 376 en 2025, soit plus du double en quatre ans. Cette progression traduit les efforts engagés pour simplifier les procédures, renforcer la sécurité des transactions immobilières et réduire les risques de litiges liés à la propriété foncière.

Le titre foncier constitue un document essentiel pour établir juridiquement la

propriété d'un terrain. Il contribue à sécuriser le patrimoine des propriétaires, à prévenir les contestations et les doubles ventes, tout en facilitant l'accès au financement bancaire, grâce à la possibilité de mobiliser un bien immobilier comme garantie, sous réserve des conditions applicables.

Cette évolution est notamment liée aux réformes entreprises dans le secteur, avec pour objectif de rendre les démarches plus accessibles et de réduire les lourdeurs administratives. Lancé en 2019, le processus de mise en place du Guichet foncier unique marque une étape importante de cette

transformation. Le regroupement des différentes étapes des procédures au sein d'un même dispositif vise à faciliter les formalités et à limiter les déplacements entre les services concernés.

La numérisation des archives foncières constitue un autre volet de cette modernisation. Entre 2019 et 2024, 26 355 titres fonciers ont été numérisés. Cette opération contribue à améliorer la conservation des documents, à faciliter les recherches et à renforcer la sécurisation des données, avec pour objectif de réduire les risques de fraude et de falsification.

Au-delà des résultats administratifs, la sécurisation



du foncier représente un enjeu économique et social majeur pour le Togo. La fiabilité des titres de propriété peut favoriser les investissements, rassurer les acteurs économiques et permettre aux ménages de mieux protéger leur patrimoine. Elle participe également à la prévention des conflits fonciers, qui demeurent une source de tensions dans plusieurs localités.

Avec près de 57 500 titres fonciers délivrés en cinq ans, le Togo poursuit ainsi ses efforts pour bâtir un système foncier plus efficace et plus sécurisé. La consolidation de ces avancées dépendra notamment de la poursuite des réformes, de l'amélioration des services et de l'accessibilité des procédures pour l'ensemble des citoyens.

TOESSI Adjovi

Éducation nationale

Le Togo supprime les examens du CAP après 48 ans d'existence

Le Togo met fin à l'organisation des examens du certificat d'aptitude pédagogique (CAP), instaurés en 1978. La décision a été officialisée par un arrêté signé le 23 octobre 2026 par le ministre de l'Éducation nationale, Mama Omorou, abrogeant le texte qui encadrait cette certification. La mesure concerne les examens du premier et du deuxième degré, avec toutefois des dispositions dérogatoires pour certaines catégories de candidats.

L'arrêté précise : « Est abrogé l'arrêté n°18/MEN-RS du 12 avril 1978 portant organisation du certificat

d'aptitude pédagogique (CAP) ». Cette décision marque un changement dans le dispositif de certification des compétences pédagogiques des enseignants au Togo.

Des possibilités d'accès au CAP sont néanmoins maintenues pour certains profils. Au premier degré, les titulaires du certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (CEAP) pourront encore se présenter à l'examen correspondant. Au deuxième degré, des dérogations sont prévues pour les fonctionnaires enseignant des disciplines spécifiques, notamment le dessin, l'éducation physique et



sportive, l'enseignement ménager et la musique. Les intéressés doivent être titulaires d'un diplôme équivalent au CEAP du deuxième degré ou du baccalauréat deuxième partie.

Au-delà de l'abrogation du texte de 1978, cette décision soulève la question de la reconnaissance des compétences professionnelles des enseignants. La suppression d'un examen ancien peut ouvrir la voie à

une réorganisation du système de certification. Toutefois, les modalités qui permettront désormais d'évaluer les aptitudes pédagogiques et de reconnaître les qualifications acquises restent déterminantes pour la suite de la réforme.

Cette évolution intervient dans un contexte où le Togo cherche à répondre aux besoins en personnel enseignant sur l'ensemble du territoire. En 2025, l'État prévoyait le recrutement de 1 000 volontaires de l'éducation, notamment pour renforcer les effectifs dans les zones rurales et semi-urbaines, confrontées à des difficultés liées au manque d'enseignants et à la surcharge des classes.

Par ailleurs, plus de 3 000 enseignants ont été définitivement admis au concours national de recrutement de 2026, destiné

à couvrir les besoins des différents niveaux d'enseignement ainsi que ceux des FabLabs éducatifs.

La suppression du CAP intervient également alors que le Togo envisage la création d'une agence chargée de l'encadrement des certifications professionnelles. Si ce projet se concrétise, cette structure pourrait contribuer à harmoniser les qualifications et à clarifier les mécanismes de reconnaissance des compétences.

L'enjeu sera donc de déterminer les dispositifs appelés à prendre le relais du CAP afin de garantir une reconnaissance claire des qualifications pédagogiques et de préserver les perspectives d'évolution professionnelle des enseignants.

Ing Ilyame O-L

Togo-Russie

Un accord pour faciliter la reconnaissance des brevets maritimes

Le Togo et la Russie renforcent leur coopération dans le domaine maritime. Les deux pays ont signé, le mercredi 28 octobre 2026 à Moscou, un accord de reconnaissance mutuelle des brevets et des certificats d'aptitude des gens de mer. Ce texte vise à faciliter la vérification et la reconnaissance des qualifications professionnelles des marins, conformément aux normes internationales en vigueur.

L'accord a été signé par le ministre délégué chargé de l'Économie maritime du Togo, Kokou Edem Tengue, et le ministre russe des Transports, Dmitri Iadrov, en marge du troisième Sommet Russie-Afrique, organisé à Moscou les 28 et 29 octobre 2026.

Le dispositif s'appuie sur la Convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (STCW), qui définit les exigences applicables à la formation, à la certification et aux compétences des équipages des navires.

Des mécanismes de vérification renforcés

L'accord prévoit des procédures encadrant la reconnaissance des brevets délivrés par les autorités compétentes des deux pays. Cette reconnaissance demeure subordonnée au respect des exigences de la Convention STCW et des normes de l'Organisation ma-

ritime internationale (OMI).

Les autorités togolaises et russes pourront également procéder à des vérifications pour s'assurer de l'authenticité et de la validité des documents professionnels présentés par les marins. Les demandes de vérification devront recevoir une réponse dans un délai maximal de sept jours ouvrables, selon les informations communiquées par le ministère russe des Transports.

Le recours aux échanges électroniques et à des registres numériques doit contribuer à améliorer la circulation des informations relatives aux brevets et aux visas de reconnaissance, tout en renforçant la fiabilité des procédures de certification.



Un levier pour la mobilité professionnelle des marins

Cette entente pourrait faciliter les démarches administratives des marins titulaires de qualifications obtenues au Togo ou en Russie et favoriser leur accès aux possibilités d'emploi dans le secteur maritime de l'autre pays. Elle ne constitue toutefois pas une autorisation automatique d'embarquement, les intéressés restant soumis aux conditions réglementaires applicables.

Pour le Togo, qui dispose avec le Port autonome de Lomé d'une plateforme straté-

gique pour les échanges maritimes en Afrique de l'Ouest, cet accord représente une avancée dans la coopération internationale en matière de formation, de certification et de reconnaissance des compétences des gens de mer.

À travers ce partenariat, Lomé et Moscou entendent ainsi consolider leurs relations dans le secteur maritime, en s'appuyant sur des procédures de reconnaissance des qualifications conformes aux standards internationaux.

KPADENOU HERMANN

Coopération Togo-Russie

À Moscou, le Togo et la Russie signent deux accords de coopération et un mémorandum d'entente

Le Togo et la Russie renforcent leur coopération bilatérale. Le Président du Conseil, Faure Gnassingbé, a présidé mardi à Moscou une cérémonie de signature de trois instruments de coopération entre des institutions des deux pays. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de sa participation au Forum économique et humanitaire et au troisième Sommet Russie-Afrique. Les accords couvrent notamment le développement socio-économique, les échanges culturels et universitaires ainsi que la promotion et la protection des droits humains.

Les documents associent plusieurs structures, dont l'organisation russe Eurasia, Rosotroudritchstvo, chargée de la coopération humanitaire internationale, et la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) du Togo. Ils ouvrent des perspectives de collaboration dans plusieurs domaines jugés prioritaires pour le développement des deux pays.

Le premier accord, conclu avec Eurasia, organisation à but non lucratif, prévoit un partenariat dans les secteurs humanitaire, éducatif, scientifique, culturel et social. L'organisation a notamment présenté des possibilités d'accompagnement du Togo à travers le financement de projets et la réalisation d'infrastructures



tures dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture.

Cette coopération pourrait également concerner la jeunesse, la valorisation de la mémoire historique et l'éducation patriotique. Dans les sec-

médias, les technologies, l'écologie, le développement durable et la coopération juridique figurent aussi parmi les domaines identifiés.

Le deuxième instrument, signé avec Rosotroudritchstvo, vise à développer les



teurs agricole et alimentaire, les parties envisagent la création de centres agricoles et de structures de formation pratique afin de renforcer les compétences et de contribuer à la sécurité alimentaire. Les

échanges culturels, éducatifs, scientifiques et humanitaires entre Lomé et Moscou. Il prévoit notamment un appui à l'enseignement supérieur, avec des possibilités de bourses d'études pour les étu-

dants togolais désireux de poursuivre leur formation dans les universités russes. Cette initiative entend contribuer au renforcement des compétences nationales et à la formation de ressources humaines qualifiées.

Le troisième accord prend la forme d'un mémorandum d'entente entre le Médiateur des droits de l'homme de la Fédération de Russie et la CNDH du Togo. Il vise à renforcer les relations entre les deux institutions dans la promotion et la protection des droits et libertés fondamentaux. Le partage d'expériences, l'échange de bonnes pratiques et le renforcement des mécanismes institutionnels de protection des droits humains constituent les principaux axes de cette collaboration.

Au cours de la cérémonie, Faure Gnassingbé a exprimé sa gratitude au président russe, Vladimir Poutine, pour l'invitation au sommet Russie-

particulièrement félicité du projet de création de Maisons russes au Togo, qui pourrait favoriser le dialogue interculturel et le rapprochement entre les deux peuples. Il a par ailleurs souligné l'importance des bourses d'études et des échanges universitaires pour la formation de l'élite togolaise.

S'agissant des droits humains, le Président du Conseil a mis en avant l'intérêt d'une coopération avec le Médiateur russe pour le partage d'expériences. Il a rappelé l'engagement du Togo en faveur de la promotion et de la protection des droits des populations, notamment ceux des jeunes exposés aux menaces du terrorisme et de l'extrémisme violent dans la sous-région.

De son côté, la délégation russe a salué la disponibilité du dirigeant togolais et sa vision d'une coopération multisectorielle. La signature de ces trois instruments ouvre ainsi de nouvelles perspectives de collaboration entre Lomé et Moscou dans des domaines aussi variés que l'éducation, la culture, le développement socio-économique et les droits humains.

Cette dynamique s'inscrit dans la continuité des initiatives engagées entre les deux pays. Le 1er octobre 2026, à Lomé, un mémorandum d'entente avait déjà été signé entre le Centre d'archéologie préventive de l'Institut d'histoire et de la culture matérielle de l'Académie des sciences de Russie et la Commission nationale du patrimoine culturel du Togo, à l'occasion de la première réunion de la Commission mixte intergouvernementale Togo-Russie

Ing Ilyame OUROLOWAN.

Diplomatie

Trois nouveaux ambassadeurs accrédités auprès du Togo

Le Togo renforce ses relations diplomatiques avec la République démocratique du Congo (RDC), les Émirats arabes unis (EAU) et l'Union européenne (UE). Jean Diur Muland, Alfalahi Harib Ahmad Essa Ghanim et Alessio Cappellani, respectivement nouveaux ambassadeurs de ces trois partenaires, ont présenté leurs lettres de créance au président de la République, Jean-Lucien Savi de Tové, le jeudi 22 octobre 2026, lors d'une cérémonie officielle.

Cette accréditation ouvre une nouvelle étape dans les relations entre Lomé et ces partenaires, avec des perspectives de coopération touchant notamment au transport, à l'énergie, au commerce et aux investissements. Pour le Togo, il s'agit de consolider les partenariats existants et de renforcer les opportunités de coopération

économique.

Avec la République démocratique du Congo, les échanges devraient notamment porter sur la logistique, le transport aérien et le commerce. Les deux pays disposent d'un accord général de coopération signé en 1974 et d'un accord relatif aux services aériens conclu en 2010. En 2024, Lomé et Kinshasa ont engagé des démarches en vue de la révision de ce dernier, dans la perspective de renforcer les liaisons et les échanges entre les deux capitales.

La desserte aérienne assurée par la compagnie ASKY constitue déjà un atout pour cette coopération. Grâce à son hub de Lomé, le Togo dispose d'une position susceptible de faciliter les connexions entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. La situation sécuritaire dans l'est de la RDC figure



également parmi les enjeux évoqués, notamment au regard des efforts de médiation du Togo et de leurs implications pour la stabilité régionale.

Avec les Émirats arabes unis, la coopération s'appuie notamment sur les investissements dans le secteur énergétique. La centrale solaire de Blitta, construite par AMEA Power, une entreprise émiratie, dispose d'une capacité de 50 mégawatts-crête (MWc). Son financement a notamment mobilisé 21 milliards de francs CFA de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et du Fonds d'Abou Dhabi pour le développement. Cette infra-

structure illustre la contribution du partenariat émirati aux efforts du Togo pour renforcer sa production d'électricité et élargir l'accès à l'énergie.

Le partenariat avec l'Union européenne repose, pour sa part, sur un cadre de coopération plus large. Dans le cadre de sa programmation pour la période 2021-2027, l'UE a prévu une enveloppe de 201 millions d'euros en faveur de sa coopération avec le Togo. Les interventions ciblent notamment l'agro-industrie, l'énergie et la connectivité. Parmi les projets mentionnés figure la reconstruction de 31 kilomètres de route entre Lomé et Coto-

nou, destinée à contribuer à l'amélioration des infrastructures de transport.

L'accréditation de ces trois ambassadeurs intervient ainsi dans un contexte de diversification des partenariats diplomatiques et économiques du Togo. En consolidant ses relations avec des acteurs africains, du Golfe et européens, le pays entend multiplier les possibilités d'investissement, faciliter les échanges commerciaux et renforcer la coopération dans des secteurs stratégiques pour son développement.

Djama BONITO

Dettes publiques

La Chine accorde un allègement au Togo, le montant reste à préciser

La Chine a accepté d'annuler une partie de la dette publique du Togo. L'accord a été conclu le 15 octobre 2026 à Pékin, à l'occasion de la visite officielle du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé. Si cette décision marque une avancée dans les relations financières entre les deux pays, le montant de la dette concernée et les modalités de son annulation n'ont pas encore été précisés.

L'annonce a été faite par la présidence du Conseil dans un communiqué publié le 16 octobre 2026. Le protocole d'accord a été signé lors d'une rencontre entre Faure Gnassingbé et le Premier ministre chinois, Li Qiang. Il prévoit un allègement partiel des engagements financiers du Togo envers la Chine, sans davantage de précisions sur les créances concernées.

Selon le rapport annuel sur la dette publique publié en mars 2026 par la Direction de la dette publique et du financement, les engagements du Togo auprès de l'Export-Import Bank of China (Eximbank) s'élevaient à 160,64 milliards de francs CFA au 31 décembre 2025.

Cette somme représentait 3,72 % de la dette publique totale du pays, 7,77 % de sa dette extérieure et 24,39 % de sa dette commerciale extérieure. L'Eximbank de Chine figurait ainsi au premier rang des créanciers commerciaux extérieurs du Togo.

Le rapport précise que les

prêts accordés par cette institution sont libellés en dollars américains et en yuans. Ils sont assortis d'une durée de remboursement de 20 ans, d'un différentiel de sept ans et d'un taux d'intérêt de 2 %. Toutefois, les autorités togolaises n'ont pas encore indiqué si l'annulation annoncée porte sur ces financements ou sur d'autres créances détenues par la partie chinoise.

Un impact encore difficile à évaluer

Cette décision intervient dans un contexte marqué par les efforts du Togo pour consolider ses finances publiques. À fin décembre 2025, la dette publique atteignait 4 312,64 milliards de francs CFA, soit 61,65 % du produit intérieur brut (PIB), contre 65,31 % un an plus tôt, selon les données officielles.

Malgré cette baisse du ratio d'endettement, le pays reste confronté à des échéances de remboursement importantes, notamment sur le marché intérieur. La dette domestique représentait ainsi 52 % de l'encours total à la fin de l'année 2025.

L'effet concret de l'accord avec Pékin dépendra donc du montant effectivement annulé et de la nature des échéances concernées. Un allègement significatif pourrait réduire la charge du service de la dette et dégager des marges de manœuvre budgétaires supplémentaires. En l'absence de données détaillées, il reste ce-



pendant prématuré d'en mesurer la portée sur les finances publiques togolaises.

Treize accords signés lors de la visite officielle

L'accord sur la dette s'inscrit dans un ensemble de treize accords et mémorandums d'entente conclus entre le Togo et la Chine le 15 octobre 2026. Les autres engagements concer-

nent notamment la coopération douanière, les investissements industriels, la formation ainsi que les conditions d'exportation du soja togolais vers le marché chinois.

Organisée du 9 au 16 octobre 2026, la visite de Faure Gnassingbé en Chine a également été marquée par une rencontre avec le président chinois, Xi Jinping. À cette oc-

casion, les deux dirigeants ont réaffirmé leur volonté de renforcer le partenariat stratégique entre Lomé et Pékin.

Au-delà du rapprochement diplomatique et économique, l'annulation partielle de la dette constitue ainsi un dossier important dont les retombées financières concrètes restent attendues.

DJAMA BONITO

Coopération Togo-Allemagne

Plus de 25 milliards FCFA annoncés pour soutenir les secteurs prioritaires

L'Allemagne renforce son appui au développement du Togo avec de nouveaux engagements financiers et techniques de plus de 39 millions d'euros, soit plus de 25 milliards de francs CFA. L'annonce a été faite le vendredi 23 octobre 2026, à l'issue des consultations bilatérales consacrées à l'évaluation de l'avancement des projets de coopération entre Lomé et Berlin.

Ces ressources sont destinées à accompagner plusieurs secteurs prioritaires, notamment l'agriculture, l'énergie, la santé, la formation professionnelle et le développement économique. Elles s'inscrivent dans la volonté des deux pays



de soutenir les activités productives, d'améliorer l'accès aux services sociaux de base et de renforcer le développement des collectivités territoriales.

Au cours des consultations, les délégations togolaise et al-

lemande ont également examiné l'état d'exécution des projets en cours. Les échanges ont permis de relever les difficultés rencontrées sur le terrain et d'envisager des mesures correctives afin d'améliorer l'efficacité des interventions et leurs retombées pour les populations.

Plusieurs actions ont été mises en avant, notamment le développement de l'irrigation agricole, le renforcement des

Suite à la page 5

Principaux acquis du voyage du président du conseil en chine

Le Président du Conseil Faure Essozimna Gnassingbé fait de la diplomatie un levier de développement économique et social. La mission qu'il a effectuée du 9 au 16 octobre 2026 en République populaire de Chine s'inscrit dans une dynamique. Articulée autour de trois axes majeurs à savoir le renforcement des liens diplomatiques, la promotion des secteurs socioéconomiques et la mobilisation du secteur privé, cette visite a permis d'approfondir les échanges, de stimuler les investissements et de favoriser la création de richesses et d'emplois.

1-Diplomatie : consolider les relations entre Lomé et Pékin

La mission du Président du Conseil s'inscrit dans la volonté du Togo de diversifier ses partenariats internationaux et de renforcer sa coopération avec la Chine, élevée au rang d'une « Communauté d'avenir partagé Chine-Togo à l'ère nouvelle ».

Le 13 octobre 2026, lors de son entretien avec le président chinois Xi Jinping, Faure Essozimna Gnassingbé a réaffirmé l'attachement du Togo à une coopération fondée sur l'amitié, la confiance mutuelle et des intérêts partagés.

Les échanges avec le Premier ministre chinois, Li Qiang, le 15 octobre, ont permis de réitérer les engagements communs en faveur du développement bilatéral.

Les discussions avec le Président de l'Assemblée populaire nationale (APN) Zhao Leji ont également souligné l'importance du dialogue interparlementaire et de la coopération multilatérale.

Sur le plan institutionnel, la Déclaration conjointe consacre cette volonté de rapprochement, notamment à travers le soutien de la Chine aux réformes institutionnelles du Togo et à la mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale 2026-2031.

La visite a également conduit le Président du Conseil dans les provinces du Shaanxi, du Fujian et du Guangdong, où il a eu des échanges avec les Gouverneurs et fait des partages d'expériences en matière d'agriculture intelligente, de développement local, de re-

cherche océanographique, d'industrie et d'infrastructures ferroviaires. Ces échanges ont ouvert de nouvelles pistes de coopération utiles au partage d'expériences et à la modernisation de l'économie togolaise.

2-Secteur privé : Huawei et Ecobank au cœur des opportunités économiques

Le renforcement des relations économiques entre le Togo et la Chine repose aussi sur la mobilisation du secteur privé, notamment dans les domaines du numérique et des services financiers.

L'accord conclu entre le gouvernement togolais et Huawei couvrira plusieurs domaines, notamment la connectivité et l'innovation technologique, avec un accent particulier sur l'énergie, le transport intelligent et la douane intelligente, en vue de moderniser les infrastructures, d'optimiser les services et de renforcer l'efficacité des systèmes et des administrations publiques. Il vise à favoriser la modernisation des services, le renforcement des compétences locales et le développement de l'innovation technologique.

Dans le secteur financier, le partenariat entre Ecobank Group et le système chinois de paiements transfrontaliers CIPS permettra de faciliter les transactions en renminbi entre la Chine et l'Afrique. Cette initiative pourrait simplifier les opérations commerciales et offrir de nouvelles possibilités aux entreprises togolaises qui travaillent avec des partenaires chinois.

Ces partenariats constituent des opportunités pour les entreprises nationales. Leur concrétisation dépendra toutefois de la capacité des opérateurs économiques à s'approprier les nouveaux outils, à nouer des alliances solides et à développer des activités créatrices de valeur ajoutée et d'emplois.

3-Secteurs socioéconomiques : des accords pour soutenir le développement

La mission a permis d'élargir la coopération sino-togolaise à plusieurs domaines stratégiques : agriculture, industrie, commerce, finances, économie numérique, développement vert, institutions, médias et formation.

Sur le plan financier, un protocole prévoit l'annulation par-

tielle de la dette du gouvernement togolais, avec pour objectif d'alléger une partie de ses engagements.

Dans le secteur agricole, un accord fixe les exigences phytosanitaires pour l'exportation du soja togolais vers le marché chinois. Cette ouverture offre de nouvelles perspectives aux producteurs, sous réserve du respect des normes de qualité et de sécurité sanitaire.

En matière industrielle et commerciale, les deux pays entendent renforcer leur coopération sur les chaînes industrielles et d'approvisionnement, développer le commerce numérique et faciliter les échanges grâce au programme des Opérateurs économiques agréés, associant l'Office togolais des recettes à l'administration douanière chinoise.

Les accords couvrent également l'économie numérique et le développement vert, avec l'ambition de moderniser les activités économiques et de promouvoir une croissance durable.

Sur le plan institutionnel, la coopération prévoit la construction d'un bâtiment destiné au ministère togolais des Affaires étrangères ainsi qu'un appui matériel au ministère chargé de la Sécurité, à travers le don d'un véhicule.

Dans les domaines des médias et de la formation, les mémorandums conclus avec les institutions audiovisuelles chinoises visent à renforcer les échanges professionnels entre China Media Group, les autorités chinoises compétentes et la Télévision togolaise.

Le partage d'expériences et le développement des compétences constituent également des priorités. Au niveau décentralisé, un cadre de coopération entre la province chinoise du Shaanxi et la région togolaise de la Kara prévoit des échanges dans l'agriculture, l'énergie, la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles et en eau.

Enfin, un mémorandum relatif à l'Initiative pour la sécurité mondiale inscrit le partenariat dans une démarche privilégiant le dialogue, la coopération et la recherche de solutions durables aux crises.

L'ensemble de ces engagements témoigne d'une volonté de diversifier la coopération sino-togolaise.

4-Dynamique des échanges commerciaux

Les échanges commerciaux entre le Togo et la Chine connaissent une progression remarquable, avec une accélération particulièrement significative des exportations togolaises vers le marché chinois.

Selon les chiffres avancés, les exportations togolaises vers la Chine sont passées de 250 millions de dollars (environ 147 milliards de FCFA) en 2024 à 1,28 milliard de dollars (environ 749 milliards de FCFA) en 2025.

Cette évolution mérite d'être mise en lumière, car elle témoigne du potentiel croissant des produits togolais sur le marché chinois et des perspectives offertes par le renforcement de la coopération économique entre les deux pays.

Les derniers protocoles d'accord (MoU) signés dans les domaines du soja, du commerce électronique et des douanes contribuera à amplifier cette dynamique, en facilitant l'accès au marché chinois, en fluidifiant les procédures commerciales et en ouvrant de nouvelles perspectives aux opérateurs économiques togolais.

Pour rappel, le volume global des échanges commerciaux entre les deux pays s'est établi à 5,43 milliards de dollars (environ 3.180 milliards de FCFA) en 2025, contre 3,5 milliards de dollars (2050 milliards de CFA) en 2024, soit une progression d'environ 55 %. Cette croissance confirme le poids stratégique du partenariat sino-togolais, mais souligne également la nécessité de rééquilibrer progressivement les flux commerciaux en faveur de la production nationale.

L'enjeu est désormais de faire progresser durablement les exportations togolaises, afin qu'elles contribuent davantage à la création de richesses, à l'emploi et à la réduction du déficit commercial.

Les premiers résultats associés au programme chinois de suppression des droits de douane sur les produits africains admissibles constituent, à cet égard, un signal encourageant. Cette préférence tarifaire, conjuguée aux nouveaux accords commerciaux et à l'ouverture progressive du marché chinois à des produits togolais comme le soja, représente une

opportunité à saisir pour diversifier les exportations et renforcer la compétitivité de nos entreprises.

La dynamique est engagée : il appartient désormais au Togo de la consolider et de l'amplifier.

La diversification des produits exportés, la transformation locale des matières premières, l'amélioration de la qualité et le développement de nouveaux débouchés devront être au cœur de cette stratégie. L'objectif est clair : faire du partenariat avec la Chine un véritable levier de croissance, capable de soutenir durablement la balance commerciale et la transformation structurelle de l'économie togolaise.

Le secteur privé constitue, à cet égard, un acteur essentiel pour exploiter pleinement les opportunités offertes par le partenariat sino-togolais et contribuer à une croissance économique génératrice de valeur ajoutée.

5-Le Président du Conseil a déjà balisé la voie : place au travail

La mission du Président du Conseil en Chine constitue une étape importante dans la consolidation des relations entre Lomé et Pékin.

Les rencontres diplomatiques, les accords conclus et les partenariats engagés ouvrent des perspectives dans plusieurs secteurs essentiels au développement du Togo.

Le Président du Conseil a balisé la voie ; il appartient désormais à l'État, au secteur privé, aux producteurs, aux jeunes et à l'ensemble des acteurs économiques de transformer ces engagements en résultats tangibles.

Les entreprises sont appelées à investir, à innover et à conquérir de nouveaux marchés. Les producteurs doivent être accompagnés pour améliorer la qualité de leurs produits et répondre aux exigences internationales.

Les administrations, quant à elles, devront assurer le suivi des engagements et veiller à leur mise en œuvre effective. La voie est tracée, les opportunités sont ouvertes : place désormais à l'action pour transformer le partenariat sino-togolais en progrès économiques et sociaux concrets pour le Togo.

La REDACTION

Coopération Togo-Allemagne

Plus de 25 milliards FCFA annoncés pour soutenir les secteurs prioritaires

Suite de la page 4

cantines scolaires, la réhabilitation des pistes rurales et l'amélioration des infrastructures sanitaires. Le renforcement de la centrale hydro-solaire de Nangbéto figure également parmi les in-

terventions évoquées.

5,17 milliards FCFA pour 35 communes

Ces nouveaux engagements s'inscrivent dans la continuité de l'appui allemand aux collectivités territoriales to-

golaises. Le 13 octobre 2026, des conventions de financement d'un montant total de 5,17 milliards de francs CFA ont été signées au profit de 35 communes des régions de la Kara, Centrale et des Plateaux.

Ces financements sont mobilisés par la coopération allemande à travers la banque de développement KfW, dans le cadre du Programme d'appui au financement des communes (PAFC). Les collectivités bénéficiaires ont été retenues à l'issue du premier appel à projets lancé par le programme.

Les ressources accordées doivent permettre la réalisation d'infrastructures dans plusieurs domaines, notamment

l'éducation, la santé, les équipements marchands et le développement socio-économique.

À travers ces différents mécanismes de financement, le partenariat entre le Togo et l'Allemagne entend contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations, tout en renforçant les capacités d'action des collectivités territoriales et le développement des services de proximité.

TOESSI Adjovi

Université de Kara

Le transport étudiant passe de 150 à 100 FCFA dès le 1er novembre

La présidente de l'Université de Kara, la professeure Prénom Houzou-Mouzou, a décidé de réduire de 33,33 % le tarif du transport universitaire. À compter du 1er novembre 2026, les étudiants paieront désormais 100 FCFA par trajet, contre 150 FCFA auparavant. Une mesure destinée à alléger leurs dépenses quotidiennes et à faciliter leur mobilité vers les campus.

Le coût du transport étudiant connaîtra une baisse significative à l'Université de Kara. Dans une décision signée le 26 octobre 2026, référencée n° 145/UK/P/VP/SG/2026, la présidente de l'institution, la professeure Prénom Houzou-Mouzou,

fixe le nouveau tarif à 100 FCFA par trajet. Cette mesure entrera en vigueur le 1er novembre prochain.

La réduction de 50 FCFA par trajet représente une baisse de 33,33 % par rapport au tarif précédent. Elle concerne les étudiants qui empruntent les bus universitaires pour se rendre sur leurs lieux d'études. L'application de cette décision incombe à l'agent comptable de l'université.

Des économies sur les dépenses quotidiennes

Cette baisse tarifaire devrait permettre aux étudiants de réaliser des économies sur leur budget de transport. Pour un



étudiant effectuant un aller-retour par jour, les dépenses passeront de 300 à 200 FCFA. Sur une période de vingt jours de déplacement, le coût du transport diminuera ainsi de 6 000 à 4 000 FCFA, soit une économie de 2 000 FCFA.

Sur neuf mois universitaires, à raison de vingt-deux jours de déplacement par mois, l'économie pourrait atteindre 19 800 FCFA. Cette estimation reste toutefois théorique et dépend de la fréquence effective des déplacements de chaque étudiant.

Plusieurs quartiers desservis par les bus universitaires

Le réseau de transport de l'Université de Kara assure la liaison entre les sites universitaires et plusieurs secteurs, notamment Pya, Tchitchao, Yadè, Tomdè, Waka da et Soumdina.

Selon les informations institutionnelles disponibles, le service compte environ dix bus, offrant chacun trente-cinq places assises. Les rotations sont organisées en fonction des principaux horaires universitaires. L'accès aux véhicules est

soumis à la présentation de la carte universitaire et d'un ticket de transport.

Un soutien au pouvoir d'achat des étudiants

En réduisant le coût du transport, la présidence de l'Université de Kara entend alléger l'une des dépenses récurrentes liées à la fréquentation des campus. Cette mesure pourrait ainsi contribuer à améliorer les conditions de déplacement des étudiants qui dépendent des bus universitaires.

Les modalités de financement de cette baisse tarifaire, tout comme ses éventuelles conséquences sur les ressources nécessaires au fonctionnement du service, ne sont pas précisées dans les informations disponibles. Le nouveau tarif de 100 FCFA par trajet sera applicable à partir du 1er novembre 2026.

AA

Coopération Togo-Russie

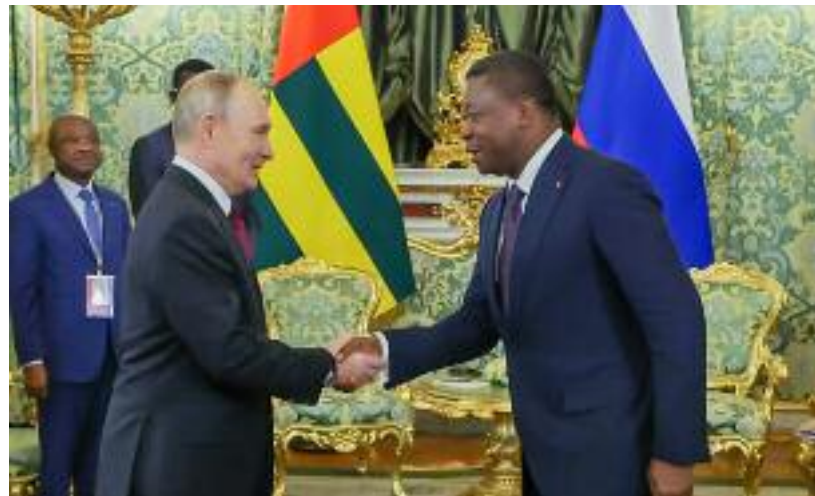
Trois mémorandums d'entente attendus au sommet de Moscou

La Russie et le Togo s'apprêtent à franchir une nouvelle étape dans le renforcement de leur coopération bilatérale. Trois mémorandums d'entente devraient être signés en marge du troisième Sommet Russie-Afrique, prévu à Moscou à partir du 28 octobre 2026. Le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, prendra part à cette rencontre à l'invitation du président russe, Vladimir Poutine.

L'annonce a été faite par le ministère russe de l'Énergie à l'agence de presse African Initiative, à la suite d'une rencontre entre le ministre russe de

l'Énergie, Sergueï Tsivilev, et le ministre togolais de l'Économie et du Suivi stratégique, Badanam Patoki. Selon la même source, les trois documents sont en phase finale d'harmonisation avant leur signature.

Ces mémorandums devraient constituer l'un des premiers résultats concrets des travaux de la commission intergouvernementale russo-togolaise, chargée de promouvoir la coopération commerciale, économique, scientifique et technique entre les deux pays. D'autres accords bilatéraux sont égale-



ment en préparation.

Au cours de leurs échanges, les deux parties ont par ailleurs évoqué la mise en place de huit groupes de travail sectoriels. Ceux-ci couvriront plusieurs domaines stratégiques, notamment l'énergie, l'industrie, le com-

merce, les finances, les transports, les infrastructures, l'agriculture, la santé, la culture et l'éducation. Leur mission consistera à élaborer des feuilles de route assorties de projets concrets, avec l'implication des milieux d'affaires russes et togolais.

Moscou a également réaffirmé son engagement en faveur de la création d'un Conseil d'affaires destiné à faciliter les partenariats entre les entreprises russes, togolaises et celles des pays du Sahel. Cette initiative vise à renforcer les échanges économiques et à encourager de nouvelles opportunités d'investissement entre les acteurs privés.

Cette dynamique fait suite à la première session de la commission intergouvernementale Togo-Russie, tenue à Lomé du 29 septembre au 1er octobre 2026. Le sommet de Moscou apparaît ainsi comme une nouvelle occasion pour les deux pays de consolider leurs relations et de définir les prochaines priorités de leur coopération.

DJATO

Développement durable en Afrique

Chercheurs et universitaires réunis à Kara autour des pratiques endogènes

Le Laboratoire d'Études et de Recherches sur les Pratiques Endogènes pour le Développement Durable en Afrique (LERPEDDA) de l'Université de Kara célèbre ses dix ans d'existence à travers un colloque scientifique international, organisé du 28 au 30 octobre 2026 au campus Sud. La cérémonie d'ouverture de cette rencontre a été présidée par le préfet de la Kozah, le colonel Jean Faré Bonfoh, en présence de la présidente de l'Université de Kara, la professeure Prénom Houzou-Mouzou.

Placée sous le thème « Endogénéité et développement durable en Afrique : savoirs, pratiques et perspectives », cette rencontre réunit des chercheurs et des universitaires autour d'une problématique majeure : la contribution des

connaissances et des pratiques endogènes au développement durable du continent africain.

À l'ouverture des travaux, la présidente de l'Université de Kara, également présidente d'honneur du colloque, a réaffirmé l'engagement de l'institution à mobiliser son potentiel scientifique au service du développement national. Elle a souligné la nécessité de bâtir une université qui ne se limite pas à observer les mutations sociales, mais qui contribue activement à les accompagner. La professeure Prénom Houzou-Mouzou a, par ailleurs, exprimé le souhait que les réflexions engagées aboutissent à des résolutions concrètes, capables de participer à la transformation de la société.

De son côté, le préfet de la Kozah, le colonel Jean Faré



Bonfoh, a insisté sur l'importance des savoirs endogènes et des valeurs culturelles dans la construction d'une nation prospère. Il a rappelé que le développement ne peut être véritablement durable s'il ne s'enracine pas dans les réalités culturelles et sociales des communautés auxquelles il est destiné.

Prenant la parole, le directeur scientifique du LERPEDDA

et président du comité d'organisation, le Dr Kèlèm Padabo TATA, maître de conférences, a présenté les principales articulations du colloque. Au programme figurent notamment des conférences et des com-

munications scientifiques destinées à approfondir les connaissances sur les pratiques endogènes et à explorer leurs apports aux stratégies de développement durable en Afrique.

Au-delà du cadre académique, cette rencontre constitue une occasion de réfléchir aux moyens de mieux valoriser les connaissances locales et de

les intégrer dans les politiques et les programmes de développement. L'ambition est de faire émerger des pistes d'action adaptées aux réalités africaines et susceptibles d'améliorer les conditions de vie des popula-

tions. À noter que les participants proviennent de 16 pays d'Afrique, d'Europe et d'Asie. Les communications scientifiques se déroulent selon un format bimodal, associant des échanges en présentiel et à distance, afin de favoriser une participation élargie à cette réflexion internationale.

LA REDACTION

Bonne Gouvernance en Afrique centrale

L'homme d'État, Pascal Bida Koyagbé, ministre conseiller spécial du chef de l'Etat centrafricain distingué bientôt à Abidjan

Le ministre-conseiller Pascal Bida Koyagbé, présenté comme l'un des acteurs stratégiques de la politique de développement de la République centrafricaine, recevra en décembre 2026, en Côte d'Ivoire, une distinction internationale. Il s'agit du « Super Prix Bonne Gouvernance de la Performance et de l'Efficacité dans la conduite de Projets de Développement en République Centrafricaine », décerné dans le cadre de la 12^e édition de la cérémonie annuelle de distinction des meilleurs managers et acteurs du développement, de la bonne gouvernance et des bâtisseurs nationaux.

Cette initiative est portée par l'Observatoire africain pour la promotion de la bonne gouvernance (OAPBG), une organisation constituée de journalistes, de professionnels de la communication et d'acteurs assimilés. À travers cette distinction, le jury entend mettre en lumière le parcours et l'engagement de personnalités considérées comme des acteurs du développement et de la gouvernance sur le continent africain.

Le choix porté sur Pascal Bida Koyagbé met en avant son rôle dans la coordination stratégique des grands tra-



vaux et des investissements en République centrafricaine, notamment à travers la Cellule stratégique d'orientation et de suivi des grands travaux et investissements en faveur du développement du pays.

Un acteur stratégique au service du développement centrafricain

Sous la présidence de Faustin-Archange Touadéra, Pascal Bida Koyagbé occupe une position stratégique dans l'environnement présidentiel. Ses fonctions de ministre-conseiller et ses responsabilités liées au suivi des projets de développement lui permettent de contribuer aux réflexions et aux orientations concernant les investissements prioritaires du pays.

À la tête d'une structure à



vocation stratégique, il intervient dans le suivi des projets structurants, la coordination des initiatives de développement et la recherche de partenariats susceptibles de soutenir les ambitions économiques et sociales de la République centrafricaine.

Son action s'inscrit dans un contexte où le pays cherche à renforcer ses infrastructures, à attirer des investissements et à accélérer sa reconstruction. Dans cette perspective, la mobilisation des partenaires internationaux et des bailleurs de fonds constitue un enjeu im-

portant pour le financement des projets prioritaires.

Des relations internationales au service des investissements

Le positionnement de Pascal Bida Koyagbé est également associé à des relations avec différents interlocuteurs étrangers. Ses échanges avec des partenaires internationaux, notamment au Rwanda, ainsi que les liens évoqués avec des milieux d'investissement du Qatar et des Émirats arabes unis, illustrent l'importance de la diplomatie économique dans la recherche de financements et de partenariats.

Ces démarches s'inscrivent dans une dynamique plus large visant à diversifier les sources de financement et à renforcer l'attractivité de la République centrafricaine auprès des investisseurs étrangers.

Le conseiller est par ailleurs présenté comme un acteur ayant participé aux réflexions politiques et institutionnelles qui ont marqué la vie nationale, notamment autour du processus constitutionnel de 2023. Ce processus a conduit à l'adoption d'une nouvelle Constitution à l'issue d'un ré-

férendum organisé en juillet de la même année.

Une distinction placée sous le signe de la bonne gouvernance

Pour l'OAPBG, cette distinction constitue une occasion de mettre en avant des personnalités dont les responsabilités et les initiatives sont associées à la conduite de projets de développement. Le prix attribué à Pascal Bida Koyagbé porte spécifiquement sur la performance et l'efficacité dans la conduite des projets en République centrafricaine.

La cérémonie prévue en décembre 2026 en Côte d'Ivoire devrait ainsi placer la République centrafricaine à l'honneur à travers l'un de ses responsables engagés dans la coordination stratégique des investissements et des grands travaux.

Au-delà de la reconnaissance individuelle, cette distinction soulève un enjeu essentiel : celui de la transformation des orientations stratégiques et des investissements en résultats concrets pour les populations. La réalisation effective des projets, leur impact social et leur contribution à l'amélioration des conditions de vie demeurent, en définitive, les principaux indicateurs permettant d'apprécier la performance de l'action publique.

**Maxime Wangué et DP
Rodrigue Koffi, depuis
Abidjan.**

Gestion durable des déchets

Kpalimé mobilise plus de 300 acteurs africains en prélude à la COP31

La ville de Kpalimé, située à environ 120 km au nord-ouest de Lomé, a accueilli le lundi 26 octobre 2026 un forum réunissant plus de 300 acteurs de l'environnement venus du Togo et d'autres pays africains. Présidée par le ministre chargé de l'Environnement, Dodzi Komla Kokoroko, cette rencontre vise à promouvoir des solutions durables de gestion des déchets et à préparer la participation africaine à la COP31.

Élus locaux, parlementaires, autorités traditionnelles, universitaires, partenaires techniques et financiers, entreprises, organisations de la société civile et jeunes ont pris part aux travaux. Les échanges ont porté sur les défis liés à la gestion des déchets dans les villes et les territoires africains, avec un accent particulier sur le partage d'expériences et l'identification de solutions adaptées aux réalités locales.



L'une des principales ambitions de ce forum est de contribuer à la définition d'une position commune des pays africains sur la gestion des déchets. La démarche s'inscrit dans la logique de l'économie circulaire, qui privilégie la réduction des déchets, leur réuti-

lisation et leur recyclage, tout en encourageant une meilleure valorisation des ressources.

Cette concertation intervient en prélude à la 31^e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP31), prévue à Antalya, en Türkiye. Elle doit

permettre aux acteurs africains de rapprocher leurs positions et de porter plus efficacement leurs priorités dans les négociations internationales sur les questions environnementales.

Les collectivités territoriales au cœur de l'action

Au-delà des réflexions, le forum met en avant la nécessité d'une collaboration renforcée entre les collectivités territoriales, les pouvoirs publics, les entreprises et les organisations de la société civile. L'objectif est d'améliorer les systèmes de collecte, de traitement et de valorisation des déchets, tout en tenant compte des besoins des populations.

Les collectivités locales occupent une place centrale dans cette dynamique, en raison de leurs responsabilités dans la gestion des déchets sur leurs territoires. Le développement de solutions adaptées doit contribuer à l'assainissement du cadre de

vie, à la propreté des villes et à une utilisation plus rationnelle des ressources.

Le Togo mise sur le projet GEDEC

Au Togo, des initiatives sont déjà engagées avec l'appui des partenaires au développement. Parmi elles figure le projet de Gestion des déchets et décentralisation (GEDEC), financé par l'Union européenne à hauteur de 4,2 millions d'euros, soit près de 2,8 milliards de francs CFA.

Le projet intervient dans cinq communes : Zio 1, dont le chef-lieu est Tsévié ; Ogou 1, à Atakpamé ; Tchaoudjo 1, à Sokodé ; Kozah 1, à Kara ; et Tône 1, à Dapaong. Il vise à accompagner les collectivités concernées dans l'amélioration de la gestion des déchets, en lien avec les enjeux de décentralisation.

À travers ce forum de Kpalimé, les acteurs africains entendent ainsi renforcer leur coopération et faire de la gestion durable des déchets un levier d'amélioration du cadre de vie et de protection de l'environnement.

DANSSOU SAKPO



Corruption, arnaque ou mauvaise conduite ?

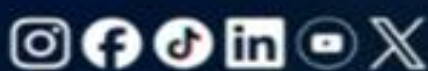
**Ne vous taisez plus.
DENONCEZ-LES !**



Appelez gratuitement



8280



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



Hebdomadaire panafricain d'informations, d'analyses et de publicités

Siège social :
2^{ème} von derrière
EPP Kélégougan
Récepissé :
N° 0508 / 02 / 02 / 15 / HAAC
BP : 80349 Lomé-Togo

**Directrice générale chargée
de la publication:**
Ing OURO-LOWAN Ilyame

Tél : 91229288 / 90118788
Email :
visiondafrique2015@gmail.com
Site : www.afriquevision.com

Rédaction
Ing OURO-LOWAN Ilyame,
Adams,
Dodji Kétohou,
Cécile A. DOLEME,
Djato Kodjo Dodji,
Adjovi TOESSI,
Dansou Sakpo

Infographie
Benjamin K. Tchabi

Imprimerie:
Light print
Tirage: 2500 exemplaires